



DECLARATION LIMINAIRE CFDT

FSSSCT de Réseau des préfetures et SGCD

28 novembre 2023

Cette réunion de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail du comité social d'administration de réseau des préfetures et secrétariats généraux communs départementaux porte, en grande partie, sur les rapports d'activité des différents acteurs de la prévention au sein du ministère

La CFDT tient à saluer l'engagement de ces acteurs de prévention qu'ils soient médecin, infirmier, inspecteur santé et sécurité au travail, assistant ou conseiller de prévention ou assistant de service social.

Ils œuvrent quotidiennement, dans des conditions souvent difficiles, pour prévenir les risques professionnels et préserver la santé des agents en poste au sein du ministère de l'Intérieur.

La CFDT souhaite, à cette occasion, rappeler qu'il est essentiel que le Ministère conforte l'existence de ce réseau en renforçant les effectifs et en y affectant des moyens à la hauteur des enjeux. Cela passe par des recrutements d'infirmiers et de personnels administratifs en soutien aux médecins du travail, toujours pas assez nombreux, mais aussi par une réelle valorisation de l'engagement et des compétences développés par l'ensemble des acteurs de la prévention, et en particulier les assistants et conseillers de prévention qu'ils exercent leur activité à titre exclusive ou accessoire à d'autres missions.

Pour **la CFDT**, la prévention des risques professionnels et la préservation de la santé des agents est une priorité qui se mesure aussi à l'aune des moyens mis en place.

Les différents rapports des acteurs de prévention font état d'une activité dense : leur regard est indispensable et précieux pour appréhender les situations à risque et réduire les risques professionnels.

Sur le périmètre des préfetures et SGCD, les réorganisations de services successives, l'empilement des missions s'ajoutant aux missions principales, la surcharge de travail, les difficultés de communication, la fixation d'objectifs parfois inatteignables adossés à des indicateurs de performance déshumanisant, génèrent stress et risques psycho-sociaux, multiplient les situations de souffrance au travail, et, impactent la santé des agents, tout en étant nocive pour la rentabilité du service.

Pour **la CFDT**, il est urgent de sortir de ces schémas qui tendent à se multiplier dans les préfetures et SGCD, en affectant des effectifs pérennes en nombre suffisant au regard des missions, en réinterrogeant les organisations du travail suite aux multiples modifications d'organisation de services, en permettant aux agents de pouvoir redevenir acteur de leurs réalités professionnelles qu'ils soient agents d'exécution ou encadrants.

Instrument d'évaluation des risques professionnels, le DUERMI est un outil essentiel, dont l'actualisation est indispensable, pour assurer le recensement le plus exhaustif possible des risques présents dans chaque structure, et appréhender les actions de préventions existantes ou à mettre en place. Sa nouvelle version, nommée DUERMI 3, nécessite une appropriation dans les structures. Afin d'avoir une visibilité de la mise à jour de ces documents, **la CFDT** demande la mise en place et la présentation régulière en CSA de réseau d'un tableau national de suivi des actualisations des DUERMI dans les préfetures et SGCD.

CFDT